

Réunion du : 28 novembre 2024 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 15

Président de séance : M. Pierre RAFFARD

Présents : MM. ARCHAMBAULT Anthony, TREPKA Nicolas

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

La Commission décide d'appliquer à compter du week-end des 2 et 3 novembre la procédure des heures d'hiver pour les rencontres jeunes U15 et U18.

De ce fait, durant la période du 02/11/24 au 28/02/2025, les rencontres se dérouleront à 14h30 (12h30 pour les levers de rideaux).

1 – FOOT A 11

1.1. Demandes de modifications de rencontres

Championnat U18 poule B - match n°50413.2, FC Decize 1 / CS Corbigny 1 du 30 novembre 2024

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **décaler cette rencontre à 15h30.**

Demande acceptée.

Championnat U15 D1 - match n°50444.2, GJ Afgp 58 1 / ASA Vauzelles 1 du 23 novembre 2024

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 30 novembre.**

Demande acceptée.

Championnat U15 D1 - match n°50433.2, FC Nevers 2 / CS Corbigny 1 du 30 novembre 2024

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **avancer cette rencontre à 10h15.**

Demande acceptée.

1.2. Forfait déclaré

Championnat U15 D2C - match n°50481.2, AS Clamecy 1 / E. Varzy 1 du 27 novembre 2024

Forfait déclaré de l'E. Varzy, amende 45€.

1.3. Matches repositionnés

Journée du 23 novembre 2024

Championnat U18A :

- US St Pierre 1 / E. Guérigny Urzy 1 – match n° 50380.2
- ASA Vauzelles 2 / US La Charité 1 – match n° 50381.2

Reportés au 14 décembre 2024

Championnat U18B :

- CS Corbigny 1 / E. Moulins 1 – match n° 50409.2
- ESN 58 1 / FC Decize 1 – match n° 50410.2

Reportés au 14 décembre 2024

Championnat U18C :

- US Coulanges 1 / FC Nevers Banlay 1 – match n° 50424.2
- AS Clamecy 1 / E. RCNCS 1 – match n° 50425.2

Reportés au 14 décembre 2024

Championnat U15D1 :

- UCS Cosne 1 / FC Nevers 2 – match n° 50442.2
- FC Decize 1 / CS Corbigny 1 – match n° 50443.2

Reportés au 7 décembre 2024

De ce fait, la rencontre CS Corbigny 1 / UCS Cosne 1, match n° 50431.2, **est fixée comme initialement prévue au 14 décembre.**

Championnat U15D2A :

- US Coulanges 1 / E. Marzy 1 – match n° 50457.2
- E. St Pierre 1 / US La Charité 1 – match n° 50458.2
- FC Nevers Banlay 1 / GJ Afgp 58 2 – match n° 50459.2

Reportés au 30 novembre 2024

Championnat U15D2B :

- AS Charrin 1 / FC Decize 2 – match n° 50472.2 **reporté au 7 décembre 2024**
- E. ESN 58 1 / E. La Machine 1 – match n° 50473.2 **reporté au 30 novembre 2024**

Championnat U15D2C :

- AS Clamecy 1 / UCS Cosne 2 – match n° 50488.2
- E. Château Arleuf 1 / ASL St Père 1 – match n° 50489.2

Reportés au 7 décembre 2024

2 – FOOT A 8

2.1. Demandes de modifications de rencontres

RAS

2.2. Matchs repositionnés

Journée du 23 novembre 2024

Championnat U13D1 :

- GJ Afgp 58 1 / UCS Cosne 1 – match n° 50891.2
- FC Decize 1 / FC Nevers 1 – match n° 50892.2
- ASA Vauzelles 1 / RCNCS 1 – match n° 50893.2

Reportés au 7 décembre 2024

Championnat U13D2A :

- GJ Afp 58 2 / FC Château Arleuf 1 – match n° 50906.2
- FC Decize 2 / FC Nevers 2 – match n° 50907.2
- CS Corbigny 1 / JS Marzy 1 – match n° 50908.2

Reportés au 7 décembre 2024

De ce fait, la rencontre à rejouer GJ Afp 58 2 / CS Corbigny 1, match n° 50905.2, **est fixée au mercredi 4 décembre à 14h30.**

Championnat U13D2B :

- RCNCS 2 / UCS Cosne 2 – match n° 50921.2
- FC Nevers Banlay 1 / US La Charité 1 – match n° 50922.2
- ASA Vauzelles 2 / US Coulanges 1 – match n° 50923.2

Reportés au 7 décembre 2024

Championnat U13D3A :

- ES Donzy 1 / FC Alligny St Amand 1 – match n° 50936.2
- US La Charité 2 / AS Clamecy 2 – match n° 50937.2

Reportés au 7 décembre 2024

Championnat U13D3B :

- E. FC Imphy 1 / AS Varzy 1 – match n° 50996.2
- AS Clamecy 1 / E. St Benin 1 – match n° 50997.2
- CS Corbigny 2 / GJ Afp 58 3 – match n° 50998.2

Reportés au 7 décembre 2024

De ce fait, la rencontre GJ Afp 58 3 / AS Varzy 1, match n° 50991.2, **est fixée au mercredi 4 décembre à 14h30.**

Championnat U13D3C :

- US St Pierre 1 / V Prémery 1 – match n° 51011.2
- AS St Benin 2 / AS Guérigny Urzy 1 – match n° 51012.2

Reportés au 7 décembre 2024

Championnat U13D3D :

- ESN 58 1 / US Sauvigny 1 – match n° 50981.2
- E. Cercy 1 / FC Decize 3 – match n° 50982.2

Reportés au 7 décembre 2024

De ce fait, la rencontre ESN 58 1 / FC Decize 3, match n° 50985.1, **est fixée au mercredi 4 décembre à 14h30.**

3 – INFO CLUBS

Rappel des directives liées à l'arbitrage des rencontres U13 :

- Arbitrage à la touche : l'arbitre assistant suit sa défense et par conséquent change de côté à la mi-temps. (Pour rappel : l'arbitre assistant est un joueur accompagné par un Dirigeant Tuteur à la Touche formé).
- Arbitre officiel non désigné : Application du règlement LBFC – Article 9.

S'il n'y a pas d'arbitre officiel désigné, la priorité pour arbitrer (le centre) s'effectue comme suit :

- Arbitre(s) officiel(s) présent(s), si deux sont présents, effectuer un tirage au sort,
- Arbitre(s) club(s) présent(s), si deux sont présents, effectuer un tirage au sort,

- Autre cas : Tirage au sort entre les deux clubs, représenté chacun par une personne licenciée pour arbitrer la rencontre.

- **La Commission rappelle également qu'un joueur U11 ne peut participer le même jour aux rencontres U13 le matin et aux plateaux U11 l'après-midi.**
Des vérifications seront faites, les clubs et dirigeants fautifs s'exposent à des sanctions.

- **Rappel Opération Banc Exemplaire**
La Commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en foot à 8 **qu'il est obligatoire d'installer au bord des terrains les zones techniques et les bancs de touche** afin d'identifier clairement l'ensemble des acteurs des rencontres.
Il est également souhaité que les bancs de touche soient installés lors des plateaux U11.

Le Président de séance
Pierre RAFFARD



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.